

Les Alpes de Lumière

Descriptif

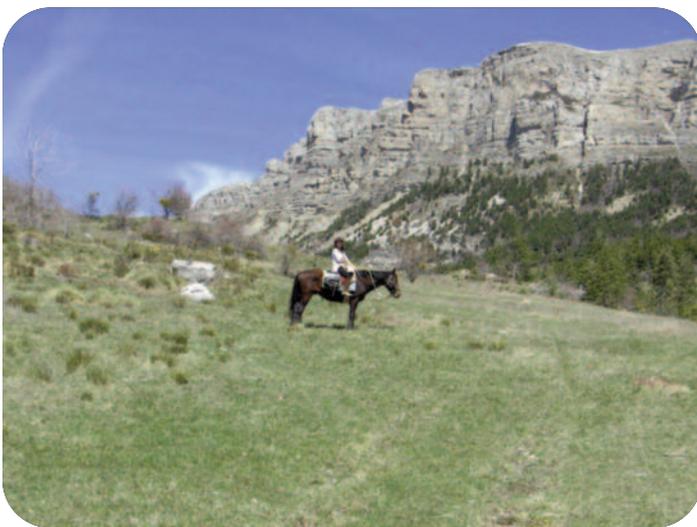
Dans les Alpes de Haute-Provence, nous partons à la découverte du massif des Monges, ses alpages, ses forêts et ses vallées oubliées, dans une région montagneuse encore vierge aux panoramas grandioses, dans la convivialité de l'accueil en milieu rural.

3 nuits en gîtes de montagne (dortoirs de 4 à 10 places),
3 nuits en bivouac.

Le prix ne comprend pas l'acheminement en Provence mais pour les cavaliers se rendant en Provence en train, les transferts A/R depuis et vers la gare de Sisteron (04) sont inclus dans le tarif.



Programme



Jour 1 : arrivée des cavaliers au centre équestre en fin d'après-midi ou accueil à la gare de Sisteron et transfert au centre équestre. Dîner et première nuit au gîte.

Jour 2 : à cheval ! Départ par la vallée du Vançon et passage au petit lac bleu de la forêt des Mouneaux. Repas du midi les pieds dans l'eau du Vançon et sieste sous les pins noirs. Après le village abandonné de Saint-Symphorien, nous traversons les Vigoureux, un très beau village médiéval en ruines, avant d'arriver à Souribes. Bivouac au bord du Vançon, dans lequel une petite baignade est recommandée ! 5h30 à cheval.



Jour 3 : départ en direction des crêtes de Vaumuse par la combe de la Limace et les sources de Beaudument. Premier dénivelé important à l'ombre des chênes. Passage à 1400 m où une vue panoramique dévoile l'ambiance apaisante et feutrée de la Chapelle Saint-Joseph (1300 m). Nous redescendons dans la vallée de Thoard en passant le long des lavandes. Nuit au gîte d'étape de Thoard. 5h30 à cheval.

Jour 4 : montée au col Saint-Pierre avant de rejoindre les crêtes d'Ainac (1400 m) que nous suivons. Nous traversons de petits alpages, l'itinéraire est ponctué de vues panoramiques sur les Alpes de Haute-Provence. Nous longeons le pied des falaises de Géruen descente vers l'Espinasse. Le sentier de chasseur qui serpente entre les rochers et les arbres nous permet de sortir au col Saint-Pierre (1450 m). Nous installons notre bivouac au Fond de Feissale, lieu privilégié des troupeaux de moutons à 1400 m, entouré de sommets entre 1900 et 2000 m. 6h à cheval.

Jour 5 : le sentier monte à flanc de montagne jusqu'au passage entre les deux Cloches de Barles à 1800 m. Nous continuons au pays des marmottes jusqu'au col de Barrant à 1750 m, où nous pourrions abreuver les chevaux. Hors des chemins, nous suivons les courbes de niveaux pour déboucher au col de la Croix de Veire à 1900 m. Traversée des alpages de Clapouse où paissent des moutons. Nous retrouvons la fraîcheur de la forêt avant l'arrivée au lac des Monges. Une petite pause pour admirer le lieu avant la descente sur Beaudinard par le chemin des Echelles. Nuit en camping à la ferme à 1100 m. 5h30 à cheval.

Jour 6 : ascension de la montagne de Jurion à 1850 m. Le sentier passe par la ruine de la Cabane de la Sapie, puis traverse les alpages du Rausse. Nous avons une vue sur le parc national des Ecrins et ses neiges éternelles, avant d'arriver sur la crête de Dormeilleuse. Au loin, les montagnes de Sainte-Baume et de Sainte-Victoire. La descente passe par les pâturages de Chandolent où vivent des chevaux en semi-liberté. La piste de Valavoire nous mène à la ferme de la Gourie avant de remonter par un sentier muletier à travers des arbres centenaires. La piste du bois de Clamoussier nous ramène à Saint-Geniez en fin de journée. 6h30 à cheval.

Jour 7 : transfert à la gare de Sisteron ou retour en véhicule personnel.



Départ	Retour	Prix
7.07.2019	13.07.2019	625 €
4.08.2019	10.08.2019	625 €

Durée totale	Jours à cheval	Niveau équestre
7	5	Intermédiaire

Langue	Confort
Français	Baroud

Informations pratiques

Conditions de randonnée

Randonnée itinérante en montagne, quelques tronçons à pied pour soulager les chevaux, 3 nuits en gîtes de montagne (couchages en dortoirs collectifs), 3 nuits en bivouac (tentes et matelas fournis). Les bagages sont transportés d'étape en étape par un véhicule d'assistance.

Bagages

Un sac de voyage souple (éviter les valises rigides) limité à 20 kg. Paquetage conseillé : sac de couchage, 2 culottes d'équitation, solides boots (voire chaussures de marche, compte tenu de quelques portions de marche) et minichaps conseillées, pull, chemises et T shirts, veste ou blouson, coupe-vent ou imperméable, tenue de détente, babouches ou claquettes, chapeau ou casquette, lunettes de soleil, maillot de bain, trousse de toilette, serviette de toilette, crème solaire, gourde, couteau de poche, appareil photo, vos médicaments habituels.

Il est recommandé de porter un casque (non fourni) pour la pratique de l'équitation (norme NF EN1384), chacun agissant en ce domaine en conscience et liberté.

Climat

A Sisteron, les températures minimales (au point du jour) et maximales (après-midi) moyennes mensuelles sont : juillet 15-29°, août 15-29°, septembre 12-24°.

Prix

Le prix comprend la randonnée équestre, les hébergements en gîtes et en tentes, les repas. Pour les cavaliers se rendant à Sisteron en train, les transferts A/R depuis et vers la gare de Sisteron sont également inclus.

Le prix ne comprend pas l'acheminement jusqu'en Provence, l'assurance multirisques, les pourboires, les dépenses personnelles.

Poids

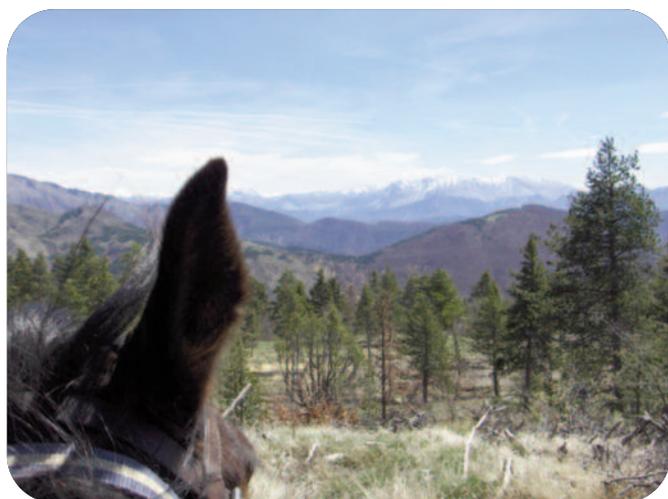
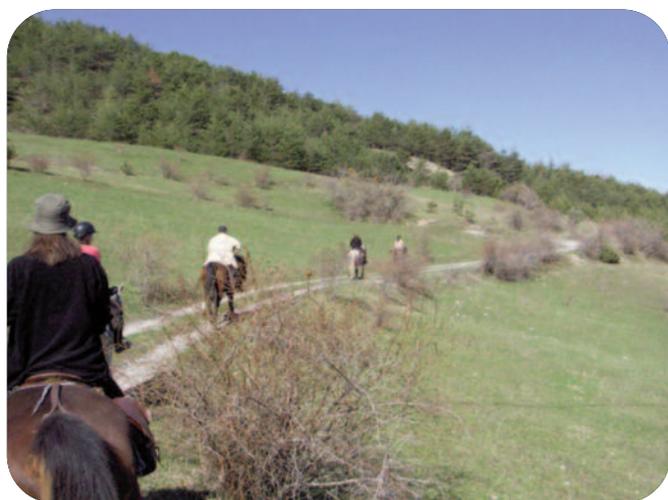
Tout cavalier de plus de 85 kg doit nous consulter avant l'inscription.

Inscription

L'inscription sera effective à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné d'un acompte de 30% du prix du voyage : chèques à l'ordre de Cavaliers du Monde, CB sur le site Internet ou chèques-vacances. Le solde est dû 45 jours avant le départ.

Assurance

Tout participant doit être couvert par une assurance couvrant l'assistance et le rapatriement. Pour les cavaliers disposant déjà d'une telle assurance (licence FFE, carte de crédit, assurance multirisques, etc.), il suffit d'en indiquer les coordonnées sur le bulletin d'inscription. Dans les autres cas, nous proposons une assurance Europ Assistance dont la prime est de 3% du prix du voyage.





Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente répondent au décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

Conditions particulières

Toute inscription à nos randonnées implique l'adhésion à nos conditions générales et à nos conditions particulières, dont chacun reconnaît avoir pris connaissance.

Annulation de notre part : si le nombre d'inscrits est insuffisant, la randonnée peut être annulée à notre initiative au plus tard 31 jours avant la date de départ prévue. Dans ce cas précis, les inscrits seront intégralement remboursés, sans pour cela pouvoir prétendre à une indemnité.

La spécificité des randonnées équestres implique que nous nous réservons le droit de ne pas accepter une personne qui ne présente pas les capacités équestres ou physiques lui permettant de participer sans risque à nos randonnées.

Annulation de la part d'un inscrit : les annulations qui nous sont communiquées au moins 61 jours avant la date de départ prévue donnent lieu à un remboursement du montant réglé, déduction faite de l'éventuelle prime d'assurance et de frais de dossier de 80 € par personne.

Au-delà de cette date, les frais d'annulation sont :

- Entre 60 et 31 jours : 25% du montant facturé.
- Moins de 31 jours : 100% du montant facturé.

Toute randonnée interrompue pour raison de santé est susceptible de faire l'objet d'une indemnisation des journées non effectuées par votre assurance assistance-rapatriement, si vous avez spécifiquement souscrit cette garantie.

En revanche, toute interruption volontaire du participant en cours de randonnée n'ouvre droit à aucun remboursement. Il en est de même en cas d'exclusion pour incapacité physique ou équestre.

Nulle contestation du prix de la randonnée ne pourra être prise en compte après celle-ci, il incombe à chaque participant d'estimer avant le départ si le prix de la randonnée lui convient.

Responsabilité des participants : les espaces sauvages que nous parcourons à cheval sont relativement éloignés des centres de secours. Cette donnée constitue naturellement un risque que les participants reconnaissent avoir pris en compte avant d'entreprendre ce type de randonnée.

Tourisme Responsable

Cavaliers du Monde a été en 2009 le septième tour-opérateur en France labellisé Tourisme Responsable par AFNOR Certification, et l'unique tour-opérateur équestre.

